

N° 243

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 1973.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU

Par M. Alain POHER,

Président du Sénat.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

L'entrée en fonction de l'Assemblée Nationale nouvellement élue m'a conduit à lui adresser un message conformément à l'article 18 de la Constitution.

Les problèmes que j'y aborde ayant une portée nationale, je considère comme un devoir d'en donner communication au Sénat. Je souhaite en effet que ses relations avec le pouvoir

Président de la République.

exécutif soient étroites, confiantes, efficaces et que sa participation à la vie politique du pays réponde pleinement aux droits et obligations qui découlent de nos institutions.

Voici, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, le texte de ce message :

« Mesdames, Messieurs les Députés,

« A l'Assemblée Nationale nouvellement élue, j'adresse mon salut et j'exprime ma confiance. Cette confiance va à vous tous, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, on voudra bien le comprendre, à ceux qui ont clairement affirmé leur volonté d'appuyer la politique de la France telle que je l'ai définie dans ses grandes lignes lors de mon accession à la Présidence de la République et telle que j'ai tâché de l'orienter depuis près de quatre années. Mais elle va à l'Assemblée tout entière, y compris aux membres de l'opposition, auxquels leur poids accru devrait permettre de collaborer efficacement au travail parlementaire, et notamment à l'élaboration des lois. Il n'y a pas de bons et de moins bons députés, il n'y a que des représentants du peuple, dont, par-delà les querelles électorales, le devoir est d'agir dans l'intérêt de la France et des Français.

« J'ai dit l'intérêt de la France. J'entends par là, et en premier lieu, son indépendance, qui n'est ni l'isolement ni le repliement sur elle-même, mais la libre disposition de son destin. Cela veut dire que dans le respect de nos alliances et la fidélité à toutes nos amitiés sans exception, nous devons garder la maîtrise finale de nos décisions et de notre action. Cela veut dire que nous devons travailler avec plus d'énergie que jamais à surmonter les difficultés qui entravent la construction d'une Europe elle-même indépendante, et où, sans prétendre à je ne sais quelle hégémonie, notre pays doit pouvoir jouer un rôle moteur dans l'esprit des résolutions qui ont été adoptées à l'automne dernier par la Conférence de Paris. Cela veut dire qu'en toute occasion et dans toutes les circonstances, nous devons joindre nos efforts à ceux qui sont faits pour favoriser la détente, aboutir à un désarmement qui en soit véritablement un, et rétablir ou maintenir la paix. Cela veut dire que nous devons participer activement à l'action en faveur de tous les peuples en voie de développement, mais sans oublier les devoirs particuliers que nous avons vis-à-vis de ceux à qui nous unissent des accords nés de l'histoire auxquels une évolution

normale n'enlève pas leur priorité naturelle. Cela veut dire enfin que nous devons poursuivre l'œuvre largement entreprise pour donner à la France les moyens économiques, financiers, techniques, culturels indispensables, afin de pouvoir jouer notre rôle en Europe et dans le monde. Mais la grandeur de la France, à laquelle nous ne renonçons pas, ne se conçoit pas sans l'assentiment des Français, assentiment qui dépend pour une large part de la réponse qui sera donnée à leurs aspirations. Ces aspirations sont d'abord sociales. L'expansion économique exceptionnelle que nous avons connue doit permettre une plus juste distribution de ses fruits, en particulier au profit des catégories défavorisées et qui ne sont pas forcément celles qui revendiquent avec le plus de vigueur. Je pense aux petits salariés, aux familles, aux isolés, aux handicapés, aux personnes âgées par exemple. Dans une société qui évolue sans cesse, le besoin de sécurité pour les vieux jours est ressenti avec insistance et même angoisse. Qui ne voit enfin que si l'expansion favorise l'élévation générale du niveau de vie, elle ne supprime pas et parfois même accentue de choquantes inégalités. Le Gouvernement et le Parlement seront tenus de promouvoir en ce domaine la politique hardie et généreuse que permet la remarquable situation de notre économie.

« Mais de nouvelles aspirations sont nées du progrès lui-même et de notre développement. Elles touchent aux conditions de travail et aux conditions de vie. Il s'agit là d'une révision complète des idées qui se sont fait jour et ont triomphé dans la société industrielle depuis la fin du XIX^e siècle. Le travail parcellisé qui fait de l'ouvrier ou de l'ouvrière le maillon d'une chaîne, devient anachronique et est de moins en moins supporté. Il appartient à l'Etat de conduire dans le secteur qui dépend de lui et de favoriser dans le secteur privé toutes les recherches et les innovations qui ont déjà été entreprises et qui sont souvent plus développées à l'étranger qu'en France. Cela fait partie intégrante de cette rénovation industrielle qui transforme les structures et les capacités de notre pays, comme en font partie le développement et bientôt l'achèvement de cette grande réforme qu'est la mensualisation, la poursuite d'une politique d'intéressement, le progrès enfin de la participation des travailleurs et notamment des cadres, de tous les cadres, à l'organisation et à la gestion des entreprises. Le gigantisme, qu'il s'agisse des industries, du commerce, ou des villes, marque aujourd'hui ses limites et révèle ses inconvénients. Entreprises moyennes et même petites, agricoles, industrielles et

commerciales, villes moyennes, habitat individuel méritent l'appui de l'Etat dans la mesure où ils correspondent, non seulement aux désirs des individus, mais au sens de l'évolution, contrairement à ce que l'on a pu croire longtemps.

« Tout cela répond à une certaine conception de la vie et nous en retrouvons la marque dans l'attention portée aux problèmes d'environnement dont il est souhaitable qu'ils soient traités dans une perspective raisonnable et humaine, comme relevant non pas d'un mythe irrationnel de refus d'une évolution inévitable, mais d'une vue de la société, adaptée à la France qui répugne aux solutions extrêmes dans ce domaine comme dans d'autres. Il y a neuf ans par exemple, j'écrivais : « Nous vivons en France, au point de vue économique, dans un système qui nous est propre, à mi-chemin des régimes socialistes et des régimes proprement capitalistes. Le système français cherche à être original en combinant les méthodes de ces deux régimes antagonistes ». C'est bien la troisième voie dont on a parlé souvent depuis, difficile à définir et plus encore à suivre, mais dont je persiste à croire qu'elle est la nôtre et qu'elle est la meilleure, et pas seulement dans le domaine de l'organisation économique et sociale.

« Il en est en effet de même, Mesdames et Messieurs, au point de vue politique. La France, après avoir connu des régimes de pouvoir sans contrôle, avait, le pays n'a cessé de le reconnaître et de le condamner depuis quinze ans, glissé vers l'absence de pouvoir. La Constitution de 1958, modifiée en 1962, a créé les possibilités de l'équilibre, équilibre qui est tout d'exécution sans doute, mais qui est inscrit dans les rapports entre l'exécutif et le législatif tels qu'ils sont définis par les textes.

« Je souhaite pour ma part que les relations entre le Gouvernement et le Parlement soient celles d'une franche et utile coopération ; qu'elles permettent notamment, grâce au contact que les représentants du peuple ont par nécessité et par vocation avec les réalités humaines, locales et régionales, de contrebalancer le rôle excessif d'une technocratie dont la complexité des problèmes tend à instaurer la toute puissance.

« Des simplifications considérables, dont il appartiendra au Gouvernement de les faire aboutir ou de vous les soumettre, permettront en particulier de transformer les rapports entre les administrés et l'administration, dont, sans qu'il soit question de

mettre en doute la qualité de nos fonctionnaires, la pesanteur est devenue lourde, incompréhensible souvent et parfois intolérable. Je souhaite notamment que la composition et la répartition des tâches au sein des commissions permettent d'orienter le dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée dans les voies les plus utiles, en rassemblant les initiatives et en organisant les travaux pour atteindre les objectifs sur lesquels le plus large accord et les concours les plus vastes devraient se réunir.

« Il ne m'appartient pas, Mesdames et Messieurs, de définir devant vous les réformes que nous proposera le Gouvernement. Il en est une cependant que je dois évoquer, car elle touche directement à ma fonction. Je veux parler de la durée du mandat présidentiel. Hostile à la coïncidence des élections législatives et présidentielles, que le droit de dissolution rend d'ailleurs illusoire, je n'en crois pas moins depuis longtemps que le septennat n'est pas adapté à nos institutions nouvelles, et ma propre expérience m'a confirmé dans cette idée. Il va de soi toutefois que je ne pourrais envisager sa réduction à compter de l'élection de 1976, et par les voies de l'article 89 de la Constitution, que si un accord suffisant était conclu entre les membres des deux Assemblées pour que le projet de loi ne soit pas encombré, et du même coup condamné, par des propositions annexes, si tentantes qu'elles puissent apparaître à certains. Dans ce cas, tout serait remis en question et ne pourrait être repris, éventuellement et le moment venu, que par une autre voie, alors que la coopération du Gouvernement et du Parlement, telle que je viens de la souhaiter, devrait sur un tel sujet trouver à bref délai l'occasion de se manifester de façon éclatante.

« Telles sont, Mesdames et Messieurs, quelques-unes des réflexions que j'ai tenu à vous communiquer au moment où commence une législature dont je souhaite qu'elle soit féconde par son action et exemplaire pour le fonctionnement de nos institutions. Sur les modalités, il existe certes des divergences. Mais il ne peut ni ne doit en exister sur la nécessité de mettre le progrès et l'organisation de la société au service des hommes.

« Pendant près de la moitié de ce siècle, l'alternance de nos sacrifices et de nos revers a voulu que tour à tour les Français aient à lutter pour survivre aux malheurs de la France et la France aux malheurs des Français. A vous et à nous tous d'en

tirer des leçons d'énergie et d'espérance, non d'humiliation ou de renoncement. A vous et à nous tous de faire qu'il n'y ait plus contradiction entre la grandeur de l'une et le bonheur des autres. Soyez assurés que, pour cette tâche difficile, vous me trouverez prêt à travailler avec vous dans le plein exercice des responsabilités que m'impose notre Constitution et que m'a confiées le suffrage populaire. »